

CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA FORESTERIE ET AUX INDUSTRIES FORESTIÈRES

République démocratique du Congo: des réglementations forestières élaborées grâce à un processus participatif



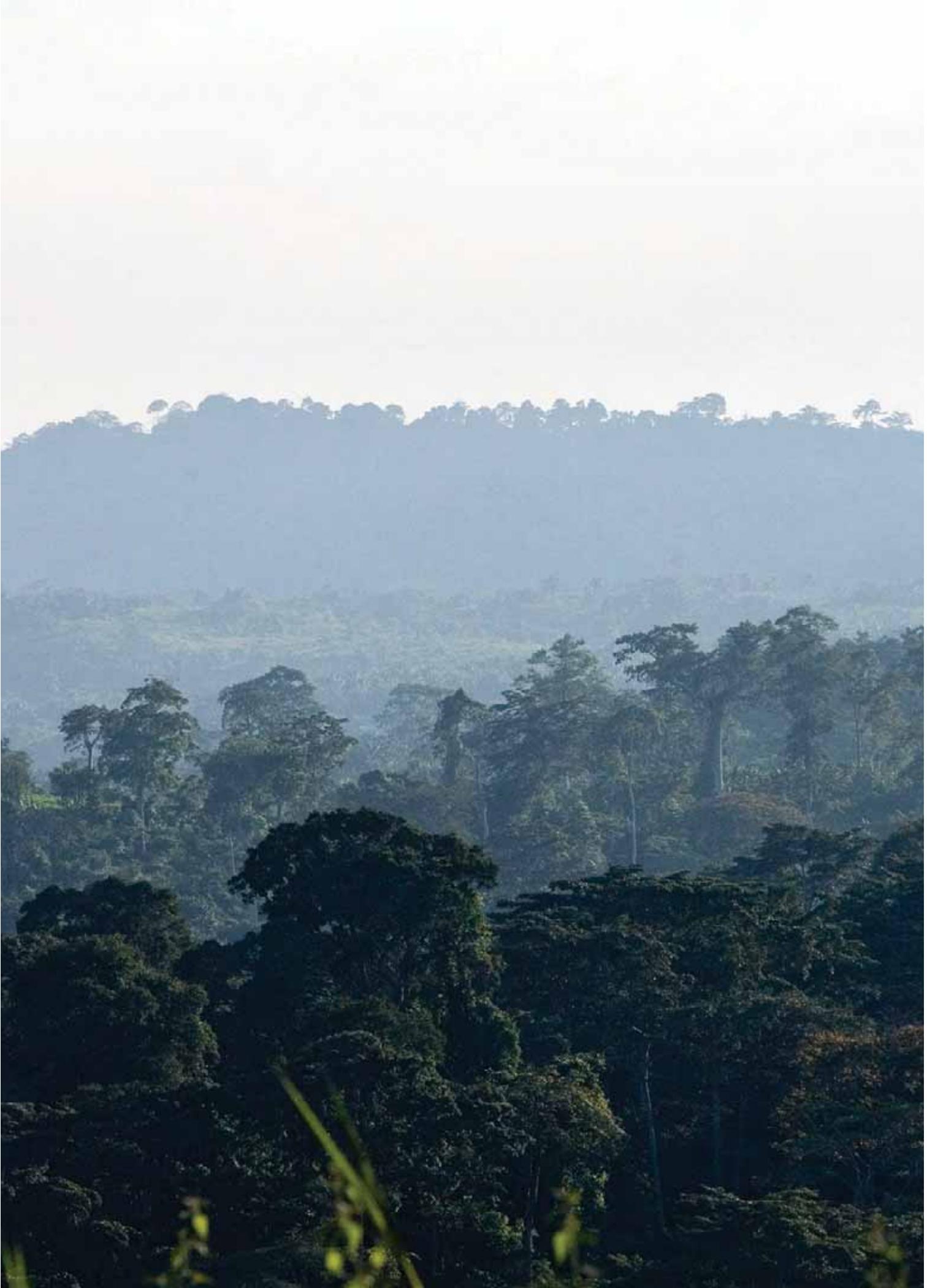
Dans le cadre de la réforme et du renouvellement après guerre du secteur forestier, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a publié un nouveau code forestier en 2002. Pour élaborer les réglementations concernant sa mise en œuvre, le Ministre des forêts a opté pour une approche participative sans précédent. La FAO a facilité le processus avec le soutien financier de la Commission européenne, du PNUE et du WWF.

L'élaboration des réglementations forestières a démarré en 2005. Après les deux premières années consacrées au renforcement des capacités (identification des parties prenantes, établissement des comités de travail et formation de quelque 20 avocats du

Ministère des forêts en matière de rédaction de textes juridiques), l'essentiel de la conception du contenu, du débat et de la rédaction a été achevé entre 2008 et 2009. À ce jour, 25 réglementations ont été approuvées, signées par le Ministre et publiées dans la gazette officielle, deux attendent d'être approuvées, 10 sont en cours d'élaboration et six sont encore à l'étude.

La participation de différents groupes sociaux à l'élaboration tant du contenu que de la forme des réglementations a contribué à créer un climat de confiance et un milieu propice à l'amélioration de la gouvernance forestière. Le Gouvernement entend tirer parti de cette expérience pour la formulation de futures réglementations touchant l'environnement et la conservation.







Améliorer l'application des réglementations forestières, la gouvernance et le commerce dans les pays ACP

En 2009, la FAO a formulé le Programme d'appui à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) pour le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), avec le financement de l'Union européenne. Les questions comprises dans le programme appellent des propositions et le programme octroie des subventions aux autorités forestières, à des ONG et à des organisations du secteur privé dans la région ACP, dans des domaines qu'ils estiment être prioritaires pour l'amélioration de l'observation des réglementations forestières et la gouvernance – notamment le renforcement des capacités et la formation, les systèmes de vérification du bois, la transparence et la surveillance, les initiatives et politiques communautaires en matière de FLEGT, la législation ou les réglementations. Le programme a un mandat de quatre ans et a déjà fourni un soutien à 21 pays et une organisation régionale. Parmi les exemples d'activité, figurent l'aide donnée à la Jamaïque pour amender sa politique forestière et son code forestier au travers d'un processus participatif, et le soutien fourni à une ONG locale en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour renforcer le régime forestier des communautés grâce à la certification des forêts.

Le soutien du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux aux processus participatifs: le cas de l'Ouzbékistan

Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, hébergé par la FAO, promeut la participation aux programmes forestiers nationaux (PFN) dans plus de 70 pays partenaires, grâce à des subventions octroyées en vertu d'un processus ouvert et compétitif. Les activités appuyées par le Mécanisme et mises en œuvre par les parties prenantes comprennent l'analyse et la formulation de politiques forestières, la formation, la gestion des connaissances, la sensibilisation, le partage des informations et la constitution de réseaux.

En Ouzbékistan, trois ans de soutien de la part du Mécanisme pour les PFN, comprenant l'échange d'expériences théoriques et pratiques avec d'autres pays, ont stimulé l'intérêt des communautés locales pour la gestion et l'utilisation durables des forêts. Grâce à l'encouragement donné par le Mécanisme, le gouvernement a commencé à appliquer des méthodes participatives – enquêtes, interviews, cartographie des forêts et diagrammes de Venn, par exemple – pour aider les communautés locales et les autres parties prenantes à échanger leurs points de vue. Le Gouvernement a apprécié les aspects démocratiques de la méthode, les populations étant autonomisées, responsabilisées et habilitées à contribuer à la gestion durable des forêts.

Établissement de mécanismes pour la cogestion des forêts en Tunisie

La Tunisie est un pays doté d'un faible couvert forestier ne dépassant pas 6 pour cent du territoire et d'écosystèmes naturels fragilisés par la forte aridité. Le changement climatique, qui exerce des impacts particulièrement graves dans la région méditerranéenne, risque d'abattre la faible résilience des écosystèmes forestiers du pays où vit une population rurale d'environ un million de personnes. Un projet du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO a contribué en 2008-2009 à la conception et à la formulation d'un système rationnel de gestion des ressources forestières de Tunisie, dans le cadre d'une nouvelle procédure de concession introduite en 2005 par une loi à l'appui d'une politique prévoyant le transfert des activités forestières aux communautés locales, à des ONG et au secteur privé. Le projet a aidé l'administration forestière nationale à adapter les institutions, à adopter des modalités pratiques (pour offrir, par exemple, des concessions forestières par le biais d'appels d'offre), à renforcer les capacités et à élaborer des normes techniques, spécifications et outils perfectionnés (une matrice de contrat, par exemple).

Les résultats ont été jugés exceptionnels. Malgré son envergure limitée, le projet a réuni un nombre et un éventail sans précédent de parties prenantes, depuis les communautés locales jusqu'au niveau le plus haut du Gouvernement – notamment dans un débat national sur des questions juridiques liées aux concessions forestières –, renforçant comme jamais auparavant la prise de conscience de l'importance de la foresterie.



Évaluation du régime forestier

Dans le contexte des questions émergentes comme la gouvernance forestière, l'observation des lois et les efforts accomplis pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts, celle du régime forestier occupe désormais le devant de la scène. Il est soutenu que, sans un régime sûr des forêts et des arbres, les populations n'auront aucune incitation à conserver ces ressources. La FAO a entrepris une évaluation à grande échelle du régime forestier en Afrique, en Asie du Sud et du Sud-Est, en Amérique latine, en Asie centrale et dans le Caucase, mettant en évidence les accords de régime forestier existants et leur impact sur la gestion durable des forêts et la réduction de la pauvreté. L'étude a révélé que la gestion communautaire reconnue des forêts publiques s'accroît, mais demeure insignifiante en regard des forêts gérées par l'État ou par des entreprises privées concessionnaires.

